



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

### **VALIDE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024**

**PRESENTS :** - - Zoe POHL-BOUSQUET- - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC – Ghislain CABAL ZINCK - Christian VERNHET - Dominique ROURE

**EXCUSES :** Virginie CASTANIER (pouvoir donné à ZOE POHL BOUSQUET) - Jean-Jacques SELLAM (pouvoir donné à GHISLAIN CABAL-ZINCK) – Chantal BARRIERE (pouvoir donné à CHRISTIAN VERNHET)

**Secrétaire de séance :** Dominique ROURE

-----

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Conseil Municipal du 29 Mars 2024
  2. Vote du budget primitif
  3. Adhésion à l'ANEM
  4. Installation d'une borne électrique
  5. Questions diverses
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 en présentant l'ordre du jour initial et en proposant l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : le vote des taux d'imposition, proposition acceptée à l'unanimité.

#### **1. Approbation du Conseil Municipal du 29 Mars 2024**

Le compte rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité, sous réserve de deux modifications en fin de compte rendu, dans les questions diverses : remplacement « soutien des élus et des services de l'intercommunalité » par « soutien politique » et modification « des jeunes agriculteurs » par « le syndicat des Jeunes Agriculteurs ».

## **2. Vote du budget primitif**

Monsieur le Maire présente les grands traits du budget primitif. Il précise que la commune doit rembourser chaque année environ 30 000€ d'emprunt et s'inquiète des perspectives à venir, notamment avec la construction de la nouvelle caserne des pompiers (participation envisagée de 74 000€ pour la commune). Il note l'augmentation des coûts de l'énergie et regrette la baisse des subventions et dotations publiques au regard de la situation budgétaire nationale.

Il rappelle également que l'année prochaine doit voir le transfert de compétences à l'intercommunalité pour l'eau et l'assainissement qui aura des répercussions notables sur le budget de la commune.

Le projet de budget est ensuite lu et commenté, tant pour la section de fonctionnement que celle d'investissement ; le coût de la rénovation/consolidation du toit de l'église de Faveyrolles mobilise une part importante du budget ; elle ne pourra se faire que si les subventions demandées sont attribuées. Une présentation des subventions et aides à destination des associations est également assurée.

Au final, les questions, demandes de précisions et commentaires étant épuisés, le maire met le budget au vote. Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité.

## **3. Adhésion à l'ANEM**

Monsieur le Maire rappelle les débats lors du précédent conseil qui avaient abouti au report de la décision d'adhésion à l'association nationale des élus de Montagne, faute d'informations suffisantes sur l'action et les positions de cette association. Un débat s'engage au sein du conseil suite à la lecture du dernier rapport d'activité. Suite à ce débat, le conseil décide de ne pas adhérer à l'ANEM, n'en voyant pas l'intérêt.

## **4. Installation d'une borne électrique**

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc, adjoint au maire, pour faire un point sur l'installation des bornes électriques sur le territoire de l'intercommunalité. L'installation et la gestion de ces bornes relèvent désormais d'une société privée, le SIERDA s'étant désengagé de ce dossier. L'installation et le fonctionnement de ces bornes ne coûtent rien à la commune, mais c'est la société qui choisit son emplacement. A l'unanimité, le conseil choisit de candidater à l'installation d'une de ces bornes sur le village (préférentiellement en face de la maison Rascalou).

## **5. Vote du taux des taxes directes locales 2024.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil doit voter les taux des taxes directes locales. Il précise que l'état a augmenté la base fiscale qui conduit à une augmentation de la fiscalité locale et propose un maintien des taux des différentes taxes communales (33,59% pour la taxe foncière sur le bâti, 61,12% sur la taxe foncière sur le non bâti et 8,31% sur la taxe d'habitation concernant les maisons secondaires) afin de ne pas alourdir la fiscalité.

Un débat s'engage sur la possibilité de taxer les biens vacants (maisons inoccupées et vides de tout mobilier) qui n'est pas mise en œuvre sur la commune. En première analyse, la proposition semble pertinente et permettrait de prévenir la détérioration des biens inoccupés, sous réserve de l'identification et de la solvabilité des propriétaires. Une décision sera à prendre avant l'automne.

Vote des taux des taxes directes locales 2024 à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES** : Le conseil se poursuit par un tour de table

- Compte rendu de la réunion sur « les biens sans maître ». La commune disposerait de 14 hectares de « biens sans maître » ; vérification faite, il s'agit de « terrain sectionnable » appartenant aux habitants de Faveyrolles. Il est décidé de ne pas donner suite à l'instruction d'un dossier sur ces biens.
- Il est fait état d'une candidature pour un stage d'immersion en milieu professionnel sur la découverte du métier de secrétaire de mairie par une habitante du village. Les conseillers renvoient la décision d'accueil de la stagiaire à la secrétaire de mairie de la commune qui aura à accompagner la stagiaire en plus de son travail.
- Un point est fait sur l'organisation de la « fête au château » du 29 juin, un groupe musical venant de dédire.

Monsieur le Maire clôture le conseil à 22H45.